

**-REUNION DU BUREAU DU 11 Avril 2016-  
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le lundi 11 avril 2016 à 17h00 à Chazey-sur-Ain.

**Etaient présents**

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BERTHOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BLANC-FALCON	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. CASTELLANI	6 <sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BEGUET	7 <sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. HERMAN	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BABOLAT	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. MOINGEON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. NIEL	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUICHARD	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. DROGUE	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BARILLOT	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PLANET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

**Etaient excusés**

M. GADIOLET	4 <sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUILLET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

**► AVIS DU SYNDICAT MIXTE BUCOPA SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE NEYRON**

La séance débute par la présentation du projet de PLU arrêté de Neyron.

Une analyse technique du dossier est présentée aux membres du Bureau. Elle révèle que celui-ci ne présente pas de motifs d'incompatibilité avec le SCoT.

Cependant les membres du Bureau constatent que le projet de PLU arrêté pose un certain nombre de questions de cohérence globale qui mériteraient d'être précisées et justifiées dans le rapport de présentation.

A ce titre, après en avoir délibéré, les membres du Bureau demandent :

- De prévoir des orientations d'aménagement sur l'ensemble des zones 1AU ;
- De s'interroger sur l'opportunité de laisser en 2AU la zone d'urbanisation à côté de l'église qui devrait pourtant, en cohérence avec le projet d'aménagement, constituer un secteur de développement prioritaire ;
- De justifier du maintien des zones 2AU au nord-est de la commune.

La présidente précise qu'à ce titre Olivier PREMILLIEU se tient à la disposition de la commune pour apporter des précisions quant aux attendus du syndicat mixte BUCOPA.

Les membres du Bureau rendent un avis favorable sous conditions au projet de PLU de la commune de Neyron.

---

**► AVIS SUR LE PROJET DE CONVENTION AVEC LE CAUE ET RANDOSCoT**


---

La séance se poursuit par la présentation de la présidente de la convention de partenariat qu'elle souhaite mettre en place avec le CAUE.

Elle explique que cette convention doit permettre la mise en œuvre des actions identifiées dans le SCoT en cours de révision.

Elle a pour objet en effet, la réalisation et la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère ainsi que la rédaction de cahiers de recommandations architecturales et paysagères qui auront pour vocation à être déclinés dans les documents d'urbanisme et servir d'outil d'aide à la décision pour tout projet d'aménagement sur le territoire.

Le contenu indicatif de la charte de qualité architecturale et paysagère figure par ailleurs en annexe de la présente convention.

Enfin, elle explique que des initiatives visant à sensibiliser les élus aux problématiques architecturales et paysagères pourront être menées dans le cadre d'un programme d'actions qui sera élaboré conjointement et décrit dans un document en annexe de la présente convention.

Il s'agit donc de proposer des visites de notre territoire aux élus et aux techniciens en charge de l'urbanisme des communes et communautés de communes du territoire afin de les sensibiliser à la problématique paysage lors de la réalisation d'aménagement. Ces « Rando Scot » réalisées en collaboration avec la DDT de l'Ain se dérouleront au mois de juin prochain.

Daniel BEGUET pose la question de savoir si c'est le syndicat mixte ou le CAUE qui est à l'initiative de cette démarche. Mme la Présidente précise que du fait de sa présence au conseil d'administration du CAUE, elle a pris l'initiative de les solliciter pour réaliser cette mission d'accompagnement, sachant que d'autres SCoT du département font de même. Elle indique par ailleurs qu'une clause de revoyure annuelle permettra au syndicat mixte de tirer le bilan de cette collaboration à la fin de chaque exercice.

François DROGUE considère que le syndicat mixte, en tant que maître d'ouvrage, doit garder la main sur le contenu du travail réalisé par le CAUE. A ce titre, la Présidente précise que le Bureau fera office de comité de pilotage et maîtrisera ainsi l'avancée des travaux.

André MOINGEON partage cet avis et se demande si le CAUE sera en mesure de répondre réellement à nos attentes comme un prestataire privé serait en mesure de le faire. La présidente précise qu'en cas de défaillance du CAUE elle n'hésitera pas à proposer aux membres du Bureau de rompre cette convention et de se tourner vers un prestataire privé pour mener à bien les actions prévues.

Gilbert BOUCHON et Liliane BLANC-FALCON indiquent que le Pays du Bugey mène actuellement cette démarche de RandoSCoT et travaille aussi plus généralement à l'appropriation de la problématique paysage par les élus. Ils estiment que cette démarche est intéressante et qu'elle ne peut être que bénéfique pour le territoire.

Jacques BERTHOU souhaite qu'apparaisse dans la convention la notion de conseil, dans les prestations que propose le CAUE.

Enfin, Christian de BOISSIEU, quant à lui, souhaite que la notion de suivi de la charte paysagère soit précisée.

---

**► QUESTIONS DIVERSES : POINT SUR LE CALENDRIER DE REVISION DU SCoT**


---

- 12 avril 2016 : Dernière réunion publique avant l'arrêt du SCoT. Elle aura pour objet la présentation du DOO définitif
- 17 mai 2016 : Comité syndical consacré à l'arrêt du SCoT
- Juin à début septembre : avis des PPA
- Mi septembre – mi octobre : Enquête publique (1 mois)
- Derniers ajustements éventuels à l'issue de l'enquête publique
- Approbation décembre 2016
- Exécutoire deux mois après sa transmission au préfet

La séance est levée à 18 h 00